



**COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Convocation le :

25 août 2026

Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à 18 H.30

Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absents excusés : Anouk PERON qui a donné procuration à Anne JOURDAIN.

Secrétaire de séance : Delphine ROUSIC

DELIBERATION N°D-2026-56

Objet : Création de nouveaux tarifs communaux

Rapporteur : Anne JOURDAIN, Adjointe en charge des animations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des commissions « Enfance, jeunesse, animation et culture », « Finances, économie, tourisme et mobilité » et « Communication, numérique et valorisation de la commune » en date du 27 août 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création des tarifs suivants :

objet	Tarif
Marché de Noël	
- Inscription	20 €
- Caution	200 €
- Vin chaud (15 cl)	1,5 €
- Chocolat chaud	1 €
- Sachet de bonbons (15 env.)	1 €
Déambulateur tout terrain : caution	200 €

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 1^{er} septembre 2026,

**Le Maire,
Tristan BREHIER**